



**Le Centre Père Etienne Grienenberger**

« Lits Halte Soins Santé »  
140 route du Bois de Nèfles  
97490 Sainte-Clotilde  
☎ 0262 20 21 47  
📞 0262 28 36 98

# LIVRET D'ACCUEIL



Le **Centre Père Etienne Grienenberger « Lits halte soins santé »** est géré par une **association loi 1901 sans but lucratif** du nom de « **La Halte Père Etienne Grienenberger** ».

L'association gère deux établissements de centre d'hébergement d'urgence dont un dans le Nord du département « CHU Les Jonquilles » d'une capacité de 40 places et l'autre sur le territoire Est à Bras-Panon « CHU Fleur d'eau » d'une capacité de 30 places ainsi que d'un CHRS diffus de 17 places.

## Un peu d'histoire



### NOTRE HISTOIRE

Constituée le 28 septembre 1999 à l'Ile de La Réunion, par un collectif d'associations : Association Réunionnaise d'Entraide aux Libérés, Association d'Éducation Populaire du Quartier Saint-Jacques, La Croix Rouge Française, la Fondation Abbé Pierre, le Secours Catholique, le Centre Martin Luther King et Un Toit pour Vivre, suite à une déclaration préfectorale prononçant l'insalubrité de « l'Abri de Nuit de Saint-Jacques » (accueil de sans domicile fixe) situé à Saint-Denis.

L'association a pour objet la gestion :

- ✚ d'abri de nuit pour l'accueil de personnes majeures sans domicile fixe,
- ✚ de restaurant social,
- ✚ d'hébergement d'urgence, d'hébergement de réinsertion et d'hébergement de stabilisation par l'accueil de personnes majeures et de familles en situation de précarité sociale.

Elle débute son action par l'ouverture d'un service de travail de rue auprès des sans domicile fixe de Saint-Denis. Objectif : recenser les besoins de cette population.

## Administration et direction



L'association est administrée par un Conseil d'administration composé de 10 bénévoles.

Le président actuel est **M. Joël GAY.**

L'association et les établissements sont dirigés par un directeur **M. Nicolas NOUVEAU.**

## Organisation / partenaires financiers

Le centre est habilité à accueillir et à héberger **toute personne majeure seule, en grande précarité sociale et en rupture d'hébergement, requérant des soins médicaux de base** dont l'état de santé nécessite une prise en charge adaptée hors hospitalisation.

Il a une capacité de 20 places.

Les animaux de compagnie ne sont pas admis pour des raisons de prophylaxie.

Il est conventionné avec l'Etat (ARS de la Réunion – pôle Santé) et financé par dotation globale par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

## Modalités d'admission



L'admission est prononcée par **le responsable de l'établissement**, sur demande de la personne avec avis médical circonstancié. Cet avis médical est posé par **le médecin de l'établissement**.

**L'accord d'entrée** dans la structure est prononcé au maximum **sous 48 heures après la demande**. L'admission et l'accueil se fait **uniquement de jour du lundi au vendredi**, bien que l'établissement fonctionne 24h/24, 365 jours par an.

Une demande peut être introduite par la personne concernée et/ou conjointement par les centres hospitaliers généraux, un service social disposant d'un médecin, le SAMU social et le « 115 » auprès du responsable de l'établissement.

## Durée et objectif de séjour



**La durée prévisionnelle de séjour** est fixée à **2 mois**. Cependant, en fonction de l'état de santé de la personne, elle peut **être fixée à l'admission** entre la personne accueillie et le centre.

**L'objectif de séjour** vise à ce que chacune des personnes accueillies ait une prestation de soins et d'accompagnement social adaptée à ses besoins.

Si nécessaire, la durée de séjour initiale **peut être prolongée** de façon contractuelle : cette prolongation fait l'objet d'une décision par la commission interne, composée du responsable du centre, de l'équipe médicale et soignante, du travailleur social, prolongation de séjour conditionnée par l'évolution de la situation « santé » de la personne accueillie.

## Des moyens d'expression



- ✚ Une équipe pluridisciplinaire est à votre écoute
- ✚ Une boîte à idée
- ✚ Une fiche de satisfaction
- ✚ Des groupes d'expression

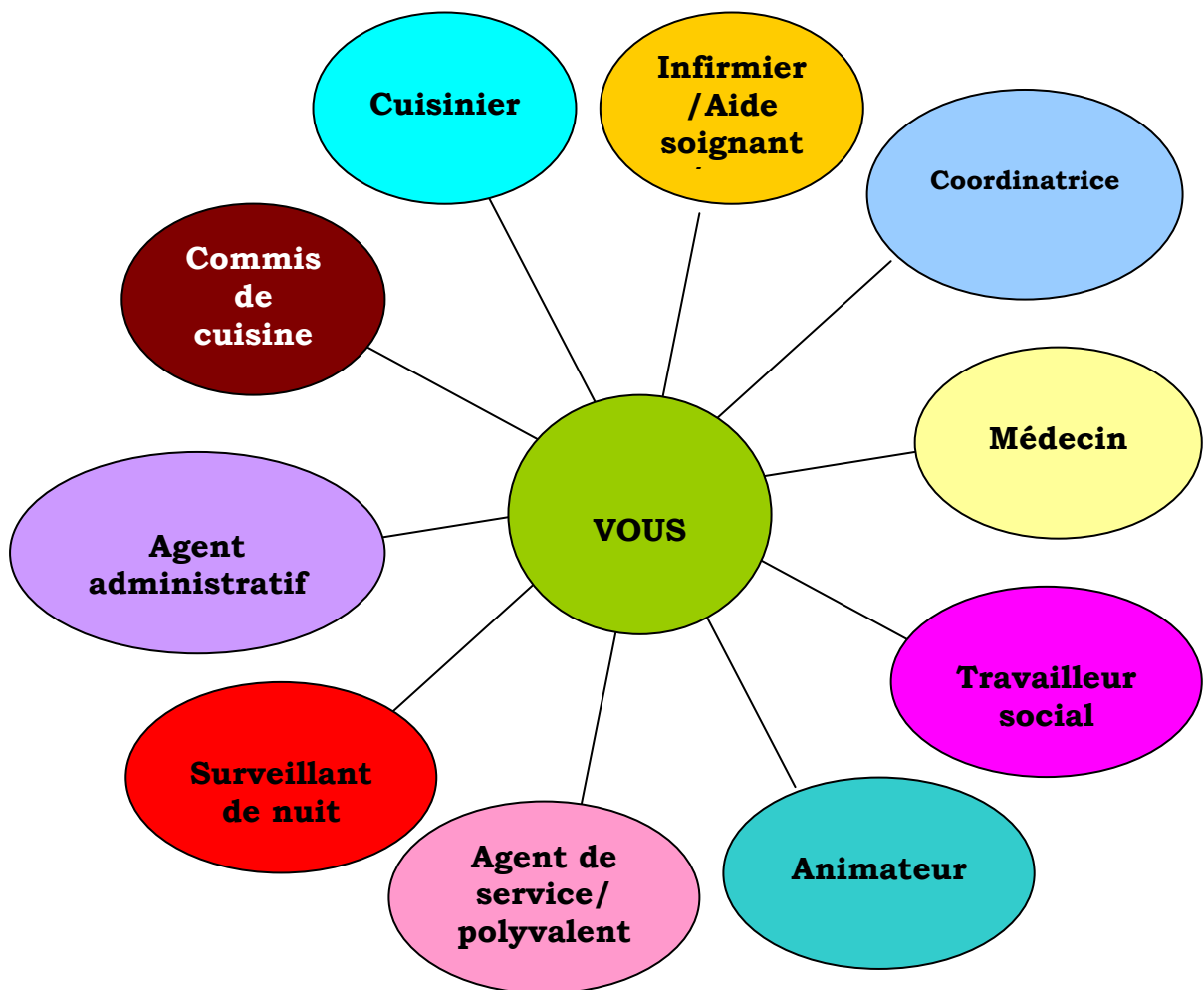


Le règlement de fonctionnement, le contrat de séjour et la charte de la personne accueillie vous seront remis lors de votre admission.

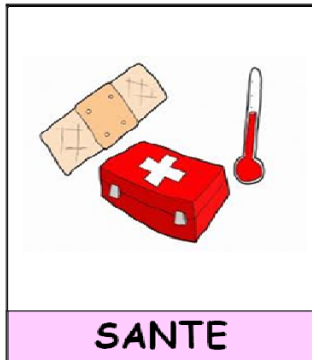


## Notre équipe

Pour assurer l'accueil, l'hébergement et la prise en charge sanitaire et sociale



## Soins médicaux et paramédicaux



Chaque personne accueillie bénéficie d'un diagnostic médical à son entrée et à sa sortie de l'établissement. Pendant son séjour il lui sera dépensé des soins médicaux, infirmiers et thérapeutique selon ses besoins, par l'équipe médicale et soignante de la structure en partenariat avec les acteurs de santé de droit commun (médecin, dentiste, pharmacien, laboratoire, caisse d'assurance maladie...).

## Accompagnement social



Chaque personne bénéficie d'un accompagnement social, selon le diagnostic réalisé avec elle à son admission dans la structure (ouverture de droits CMU/mutuelle, RMI ... et préparation sortie vers dispositif hébergement temporaire).

## Données concernant les personnes, secret et communication des documents



Les données concernant chaque personne accueillie peuvent faire l'objet d'un **traitement automatisé** dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. La personne prise en charge a le droit de s'opposer, pour des **raisons légitimes**, au recueil et au traitement de données nominatives la concernant, dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 précitée.



## **Prestations proposées pour votre confort et bien être**

Le centre dispose uniquement de chambres individuelles, le mobilier est fourni.



Un kit de première nécessité vous sera remis lors de votre admission.

## **Le service de restauration**

**Horaires du service de restauration :**



**PETIT DEJEUNER**  
7h15 à 7h45

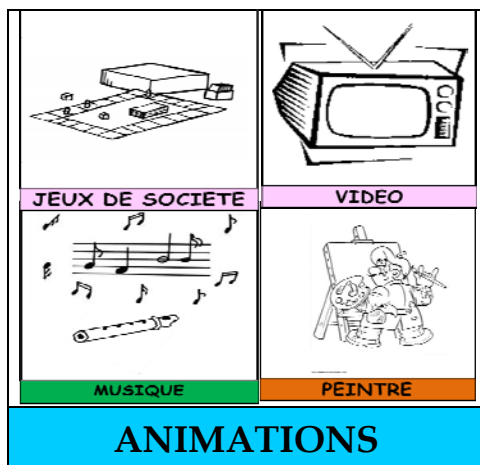


**DEJEUNER**  
12h15



**DINER**  
18h30

Du lundi au vendredi, entre 7h15 et 8h00 le week-end et jours fériés.



Des activités d'animation et culturelles vous seront proposées et planifiées lors de votre séjour.

## Informations pratiques sur le fonctionnement de l'établissement

### Coordonnées de l'établissement :

#### Centre Père Etienne Grienenberger

« Lits Halte Soins Santé »

140 route du Bois de Nèfles

97490 SAINTE-CLOTILDE

Téléphone : 0262 20 21 47

Télécopie : 0262 28 36 98

### Nom de la chef de service :

LEGARNISSON Sophie

### Horaires de permanence du médecin :

En matinée et selon les besoins du service

### Horaires du service de soins paramédicaux :

Fonctionnement 24h/24h

### Horaires du service social :

Permanence le lundi et jeudi de 8h30 à 11h30

### La nuit : surveillant de nuit

Du lundi au dimanche : de 21h à 7h

## Numéros utiles :



**SAMU 15**



**POMPIER 18**



**POLICE 17**



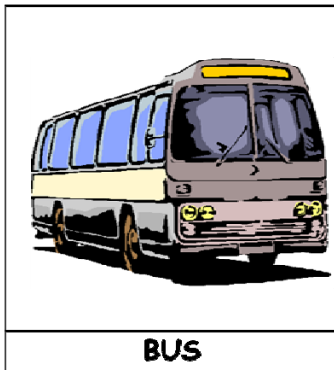
**SANS ABRI 115**

**SOLITUD'ECOUTE : 0800 47 47 88**

### **Horaires du service «blanchisserie » extérieur**

- ❖ Pour l'entretien du linge des personnes accueillies mutualisation des moyens matériels avec d'autre établissement de l'association gestionnaire, ou pressing extérieur selon les ressources de la personne accueillie, pour favoriser l'accès à l'autonomie.
- ❖ Pour l'entretien des draps, serviettes... prise en charge par l'établissement, via un prestataire en blanchisserie.

## Transport en commun



Réseau Citalis,  
Lignes 7 vers l'hôtel de ville de SAINT-DENIS  
Lignes 24 vers la Mairie du Chaudron

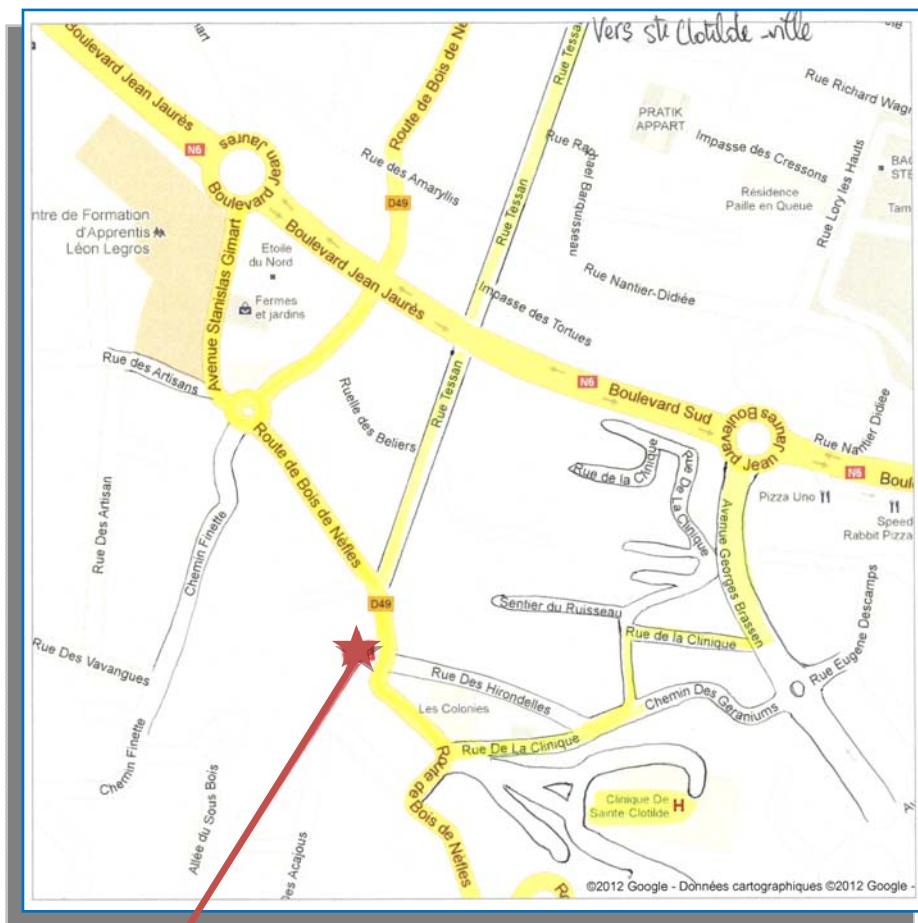
### à la sécurité sociale :

- ligne 7 vers Hôtel de ville
- puis ligne 13 vers Belvédère arrêt « sécurité sociale »

### au CHD :

- ligne 7 vers hôtel de ville
- puis ligne 10 vers Stade de l'Est arrêt « CHD »

## Plan d'accès à l'établissement / aux services de proximité



**Centre Père Etienne Grienenberger**  
**« Lits Halte Soins Santé »**  
140 route du Bois de Nèfles  
97490 SAINTE-CLOTILDE  
0262 20 21 47

## **Informations générales**

Dans un esprit de solidarité et de responsabilisation votre participation à la vie commune du centre est indispensable. Partage, respect de l'autre, hygiène sont les maîtres mots au bon fonctionnement de la vie en collectivité

**Valeurs** : l'établissement n'est pas responsable des objets de valeurs ou des documents importants que les résidants détiennent.

**Assurance** : l'association souscrit auprès de la MGF une assurance responsabilité civile qui couvre l'ensemble de ses activités

**Accueil et d'hébergement des proches** : il n'existe aucune possibilité d'hébergement des proches. Ils peuvent en revanche être reçus en journée dans certaines conditions décrites par le règlement de fonctionnement.

**Participation financière à l'hébergement** : se reporter au règlement de fonctionnement.

**Accès au dossier et propriété des pièces** : toute personne a accès à son dossier. En revanche, elle n'est propriétaire que des seuls documents dont elle est le destinataire initial (courriers, notifications, etc.). Il pourra être fait copie sur demande des autres documents (rapports, courriers, etc.). Le résident devra faire sa demande auprès du responsable.

**Contestation, réclamation** : en cas de contestation ou de réclamation, vous pouvez vous adresser à :

### **ARS**

2 bis av Georges Brassens  
97400 Saint-Denis

### **CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE**

Boulevard Doret  
97400 Saint-Denis